



Projet

Educatif

Du

Territoire

de la commune de Poisat

ANNEE SCOLAIRE : 2014-2015



Préambule

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). La Commune de Poizat, possédant déjà un PEL, souhaite, pour renforcer son action éducative, formaliser un PEDT. Celui-ci associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (écoles, association d'éducation populaire, vie associative poisatière, famille et Centre Socio Culturel et Sportif...) autour d'un même projet commun.

Les objectifs du PEDT sont :

- D'utiliser toutes les ressources du territoire,
- De créer des synergies pour garantir une continuité éducative entre les projets des écoles, dans le temps scolaire, et les activités proposées aux enfants, par le Centre Socio Culturel et Sportif (CSCS) et les associations poisatières en dehors du temps scolaire,
- D'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT s'articule donc autour des activités et/ou accueils proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés à Poizat. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin d'école, aux horaires de la pause méridienne, puis, dans un autre temps aux horaires après l'école jusqu'à 18h30. Le travail sur la réforme des rythmes scolaires Les activités et/ou accueils proposées dans ce cadre s'adressent à tous les enfants sur inscriptions. Elles n'ont pas de caractère obligatoire mais chaque enfant pourra en bénéficier. Jusqu'à 16h30, tous les temps proposés sont gratuits. A partir de 16h30 jusqu'à 18h30 les temps seront facturés aux QF à des prix raisonnables et accessibles à tous.

La journée de l'enfant sera articulée autour d'un nouveau rythme. Les apprentissages fondamentaux seront abordés, par les enseignants, pendant les temps scolaires du matin. Chaque après-midi, à l'école, un animateur mis à disposition par la commune, intervient auprès des enfants autour des différents projets d'école (littérature jeunesse, activités multimédias, réalisation d'un journal d'école et formation des délégués.)



Après la classe, les enfants sont pris en compte, jusqu'à 16h30, par des animateurs pour les **temps Relais**. Ce temps est gratuit et permet une transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires (**La Récré**). Un temps de détente est proposé par les animateurs. Des parents bénévoles peuvent intervenir.

La Récré est un temps payant au QF. Il commence à 16h30 et peut durer jusqu'à 18h30. Des activités de découvertes artistiques, culturelles, sportives ou scientifiques sont proposées aux enfants afin de développer leur curiosité, leur esprit d'initiative et d'ouverture.

A partir de 16h30, les associations poisatières peuvent proposer des activités aux enfants. Des partenariats appelés « **passerelles** » sont mises en place entre les associations, le CSCS et les parents bénévoles afin de garantir la sécurité des déplacements des enfants vers leurs activités.

La commune assure la coordination des actions du PEDT et leur conformité avec les finalités suivantes :

- Donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant
- Développement personnel de l'enfant : de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques
- Epanouissement de l'enfant au sein de la collectivité.

Un comité de pilotage a été créé en septembre 2013 dans le cadre du Comité Consultatif Enseignement. Il est composé de l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Pour l'encadrement des enfants, le projet éducatif territorial s'appuie, dès la rentrée 2013, sur les personnels qualifiés d'animations communales et issus de l'éducation populaire. Dans ses fiches d'inscription du début d'année, la Commune a également décidé de proposer à des parents bénévoles et les associations de parents de s'investir.

Les temps d'accueils de loisirs périscolaires sont conformes à la législation en vigueur. Ainsi, les membres de l'équipe d'animation sont qualifiés et en nombres suffisants. Les activités prévues dans le PEDT, comme toutes activités périscolaires organisées par la commune, peuvent se dérouler dans les locaux et les équipements scolaires.

Enfin, il convient de préciser que le projet éducatif territorial de la Commune s'est construit en cohérence avec le contrat « enfance - jeunesse » (CEJ) conclu en partenariat avec la CAF.

Le PEDT complète, pour les questions d'éducation, le PEL de la Commune qui existe depuis plus de 10 ans. Celui-ci plaçait déjà l'intérêt de l'enfant, au centre du projet. (Cf Annexe 1)



Le PEDT de Poizat intervient donc dans les différents temps de l'enfant et s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs. La qualité de nos structures, de nos outils et de notre PEL (Projet Educatif Local) permet, avec sérénité, d'assurer l'ensemble des actions prévues par le PEDT. Cette position est partagée par l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, associations, assistantes maternelles, professionnels de l'animation) qui s'est montrée très active et participative sur tous les temps de concertations que nous avons mis en place.

Horaires année scolaire 2014-2015

- Ecole préélémentaire :

	Accueil matin (Gratuit)	Temps scolaire MATIN	Pause méridienne (Facturé au QF)		Temps scolaire APM	Temps relais (Gratuit)	Périscolaire (Facturé au QF)
			Repas	Sieste ou repos			
Lu/Ma/Je/Ve	8h15-8h45	8h45-11h45	11h45-13h15	13h15-13h45	13h45-16h00	16h00-16h30	16h30-18h30
Mercredi	8h15-8h45	8h45-11h45	11h45-13h30	Accueil de loisirs (Facturé au QF)			

- Ecole élémentaire :

	Temps scolaire MATIN	Pause méridienne (Facturé au QF)		Temps scolaire APM	Temps relais (Gratuit)	Périscolaire (Facturé au QF)
		Repas	Sieste ou repos			
Lu/Ma/Je/Ve	8h30-12h00	12h00-13h30	13h30-14h00	14h00-15h45 (Lu et Ve) 14h-15h30 (Ma et Je)	15h45-16h30 (Lu et Ve) 15h30-16h30 (Ma et Je)	16h30-18h30
Mercredi	8h30-12h00	12h00-13h30	Accueil de loisirs (Facturé au QF)			